

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU JEUDI 05 JUIN 2014**

- LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

- ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, DES SUBVENTIONS SUIVANTES :

N'ont pas pris part au vote des subventions suivantes :

- Mme DELRUE Joëlle et M. MAGERE Maurice : subvention « Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres »,
- M. COLIN Gérard : subvention « FNATH »,
- Mme BERQUEZ Marie-Laurence : subvention « Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques »,
- M. LOUIS Daniel : subventions « Courir dans le Lumbrois » et la Société de Chasse « La Saint Hubert »,
- M. BOTEZ Adam : subvention « Les Etoiles d'Argent »,
- M. CAZIN Marc : subvention « Lyre et Harmonie »,
- M. TOUPET Yvon : subvention « Don du Sang ».

ASSOCIATIONS :

- Société des Archers du Marais de Lumbres	:	300 €
- Société des Médaillés du Travail	:	300 €
- Anciens Combattants de Lumbres	:	300 €
- Société Colombophile de Lumbres	:	700 €
- Société de Chasse « La Saint Hubert »	:	700 €
- Société des Donneurs de Sang	:	550 €
- La Truite Lumbroise	:	900 €
- Groupe « Georges Pontier »	:	350 €
- Club des Retraités de la M.G.E.N.	:	150 €
- JU-JITSU Lumbrois	:	750 €
- Lyre et Harmonie	:	22.100 €
- D.D.E.N.	:	150 €
- Gym's Club Pays de Lumbres	:	1.900 €
- Association « Par Monts et Vallées »	:	200 €
- Amicale de Lumbres et environs	:	400 €
- Association des Parents d'Elèves du Collège A. Camus	:	700 €
- Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques	:	500 €
- Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers de Lumbres	:	1.000 €
- Les Mutilés du Travail (F.N.A.T.H.)	:	350 €
- Association « Graines de Culture »	:	2.000 €

- OCCE 62 de l'Ecole Suzanne Lacore	:	200 €
- OCCE 62 de l'Ecole Marie Curie	:	200 €
- Association Sportive et Culturelle de l'Ecole R. Salengro	:	600 €
- Les Etoiles d'Argent	:	500 €
- Association « Courir dans le Lumbrois »	:	2.000 €
- BMX Club de Lumbres	:	3.000 €
- Comité de Quartier Léon Blum	:	800 €
- Lumb'Rock Festival	:	1.000 €
- Club Sub'Aa	:	500 €
- Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa	:	600 €
- Comité d'Histoire du Haut Pays	:	1.500 €
- Amicale Laïque « Jean Macé »	:	11.400 €
- Tennis Club	:	4.000 €
- Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres	:	10.000 €
- Tritons Lumbrois	:	2.000 €
- Amicale du Personnel des Collectivités de la Ville de Lumbres	:	4.800 €
- Olympique Lumbrois	:	22.800 €
- C.C.A.S.	:	60.000 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- Société des Archers du Marais de Lumbres	:	2.300 €
- BMX Club de Lumbres	:	3.000 €
- Club Informatique Lumbrois	:	500 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Lumbres	:	1.500 €

Ces subventions seront versées en Juin 2014.

- **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE SUIVANTE :**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Opération 477 : Piste de BMX

Recettes : Article 1323 : + 22.000 €

Dépenses : Article 2118 : + 22.000 €

- **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

A compter du 1^{er} Juillet 2014, un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (80 %) sera transformé en un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

- **DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

Madame Fabienne TARTAR, gérante du Café « Le Phocéén » sis 1 Rue Pasteur à Lumbres, sollicite l'autorisation d'installer une terrasse sur la voie publique devant son établissement.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition à condition qu'un espace suffisant reste accessible à la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

- **DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL PAR LE LYCEE PROFESSIONNEL :**

Le Lycée Professionnel envisage, dans le cadre d'un projet pédagogique, de réaliser un abri couvert pour ses élèves. Il est à noter que cet équipement fait défaut dans l'enceinte de l'établissement. C'est la raison pour laquelle cette réalisation verrait le jour sur la parcelle cadastrée Section C n° 1010, propriété de la Commune de Lumbres.

Le bâtiment serait en ossature bois, facilement démontable et réalisé sur pieux afin de se fondre dans le paysage et répondre aux normes Natura 2000.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition sous réserve du dépôt d'un permis de construire par Monsieur le Président de la Région Nord – Pas-de-Calais.

- **DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE D'URBANISME** à scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Bulletins Nuls : 0

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

A obtenu :

- Mme Murielle LAMIABLE : **26 voix.**

Mme Murielle LAMIABLE, ayant obtenu 26 voix, donc la majorité absolue, est désignée pour participer à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme.

- **FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE DANSE :**

Etant donné le nombre croissant d'élèves à l'Ecole de Danse, il a été décidé de le limiter à 100. La priorité sera donnée aux élèves Lumbrois.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

- **FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE :**

Etant donné le nombre de demandes d'inscription croissant à l'Ecole de Musique notamment avec l'intégration des 5 nouvelles communes au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, il a été décidé de le limiter à :

- 50 en cours de solfège,
- 50 en instrument.

L'accès de l'Ecole de Musique sera en priorité réservé :

- 1) aux réinscriptions,
- 2) aux élèves Lumbrois,
- 3) aux membres de « Lyre et Harmonie »,
- 4) aux non Lumbrois en fonction de leur date d'inscription.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

- **CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 639 ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 634 POUR L'EURO SYMBOLIQUE A PAS-DE-CALAIS HABITAT** pour le projet de construction de la nouvelle gendarmerie.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

L'acte notarié sera dressé par Me Nathalie OUTTIER, Notaire à Lumbres.

- **RETROCESSION PAR PAS-DE-CALAIS HABITAT A LA COMMUNE DE LUMBRES DE LA VOIRIE OUVERTE AU PUBLIC ET DES RESEAUX DIVERS POUR L'EURO SYMBOLIQUE A L'ISSUE DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE.**

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition. L'acte de rétrocession sera dressé par Me Nathalie OUTTIER, Notaire à Lumbres.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **RECOURS GRACIEUX A L'ENCONTRE DE LA DELIBERATION N° 2014/08 PORTANT DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX APPELES A SIEGER AU C.C.A.S. :**

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a engagé un recours gracieux à l'encontre de la délibération n° 2014/08 du 07 Avril 2014 relative à la désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Il doit donc être procédé à une nouvelle désignation des Conseillers Municipaux.

Sur proposition de Madame le Maire, le nombre de membres de la Commission Administrative est fixé à l'unanimité à 17 (8 Conseillers Municipaux désignés au sein du Conseil Municipal, 8 membres désignés par arrêté du Maire et Madame le Maire qui en assure la présidence).

Madame le Maire a ensuite fait appel aux candidatures.

Il lui a été remis la liste comportant les noms suivants :

- Mme WESTENHOEFFER Véronique,
- Mme VAESKEN Raymonde,
- Mme LAMBERT Gisèle,
- Mme LAMIABLE Murielle,
- Mme CHRISTIAENS Michèle,
- M. LELIEVRE Serge,
- Mme QUENON Sophie,
- Mme CODRON Nathalie.

Il a ensuite été proposé de voter sur la base d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Bulletins Nuls : 0

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

A obtenu :

Liste de Mme WESTENHOEFFER Véronique : **26 voix.**

La liste Mme WESTENHOEFFER Véronique, ayant obtenu 26 voix, donc la majorité absolue, **Madame Véronique WESTENHOEFFER, Madame Raymonde VAESKEN, Madame Gisèle LAMBERT, Madame Murielle LAMIABLE, Madame Michèle CHRISTIAENS, Monsieur Serge LELIEVRE, Madame Sophie QUENON et Madame Nathalie CODRON** sont désignés pour siéger au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

- **CREATION DU JURY DES MAISONS FLEURIES** :

Celui-ci sera composé de 9 membres :

- Madame Joëlle DELRUE, Maire,
- Monsieur Gérard COLIN, Adjoint à l'Environnement,
- Madame Danielle LAGERSIE, Conseillère Municipale Déléguée,
- Monsieur Maurice MAGERE, Conseiller Municipal Délégué,
- Madame Michèle CHRISTIAENS, Conseillère Municipale,
- Madame Raymonde VAESKEN, Conseillère Municipale,
- Monsieur Jean-Philippe QUAGEBEUR,
- Monsieur Daniel LAGERSIE,
- Madame Laëtitia DUQUESNE.

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame Marie-Laurence BERQUEZ, Adjointe chargée des Affaires Scolaires, informe le Conseil Municipal que la modification des horaires du Collège Albert Camus risque d'avoir des conséquences sur l'organisation des transports scolaires. L'autocariste qui gérait actuellement le transport scolaire l'a informé qu'il allait devoir cesser sa prestation. C'est la raison pour laquelle d'autres sociétés de transports ont été contactées.

En outre, il est envisagé d'instaurer un périmètre de ramassage de 400 m autour de chaque école.